


RÉFORMER POUR RÉCONCILIER

Les propositions des entrepreneurs
de **croissanceplus**
GRANDIR ENSEMBLE



*Un grand Merci à Jean-Baptiste Danet qui pendant trois ans,
en tant que Président de CroissancePlus, a porté les propositions
et valeurs des entrepreneurs dans le débat public.*

Les membres du Comité Directeur 2016 - 2019 :

*Jean-Marc Barki
Geoffroy de Becdelièvre
Thibaut Bechetoille
François Bergerault
François Bloch
Alain Breffeil
Tanguy Desandre
Anne-Charlotte Fredenucci
Nicolas d'Hueppe
Chrystèle Gimaret
Jérémy Jeausserand
Valerie Kniazeff
Côme Morgain
Alexandre Pham
Sonia Rameau
Guillaume Richard
Jean-François Royer
Hélène Saint Loubert
Michel Vaissaire
Laurent Vronski*

*et l'équipe de CroissancePlus,
Céline Garrisson, Julie Torossian, Thibault Baranger, Capucine Forbin,
Béatrice Halotier, Fabienne Géraud et Jeanne Lévy*

EDITO

Même si les réformes menées depuis quelques années transforment progressivement notre pays, il faut sortir de l'impasse qui voit cumuler déficits publics et résultats insuffisants en matière de retour à l'emploi et revitalisation des territoires.

L'acceptabilité du changement est difficile. Il apparaît nécessaire de l'ancrer dans une vision de la société qui entre en résonance avec les valeurs auxquelles notre pays est attaché.

A ce propos, notre vision est double : à l'impératif de solidarité, nous répondons par la réconciliation autour de l'impérative valorisation du travail ; à celui de justice sociale par l'idée que l'effort doit être récompensé.

C'est ainsi que la réconciliation peut se faire autour d'une idée largement partagée, qui serve de boussole à l'acceptabilité et à la répartition des richesses : le risque doit être préféré à la rente, valorisant ceux qui bougent et prennent des initiatives.

Encourageons l'énergie et l'audace ! L'entrepreneur innove, prend des risques pour créer de nouveaux modèles tout en alliant performance économique, développement de l'emploi, lien social et rayonnement territorial.

L'homme est au cœur de la réussite de l'entreprise, son travail doit être reconnu avec le partage des fruits de la croissance, son engagement sécurisé par une politique fiscale et sociale réinventée. Laissons à chacun la possibilité d'être acteur de son destin et de faire ses propres choix en faisant évoluer un modèle social moribond qui enferme plus qu'il ne donne la possibilité de prendre des risques.

Nous devons réfléchir à de nouvelles propositions pour moderniser notre modèle et valoriser le travail. Dans ce cadre, nous proposons une réflexion autour d'une voie possible, la mise en place d'un revenu universel tel que proposé par le think tank « GenerationLibre ». Dans la jungle fiscale et sociale qui nuit à la lisibilité des dispositifs d'aide, nourrit tous les fantasmes d'injustice et la peur de l'échec, un revenu universel peut-il amener de la simplicité et permettre à chacun d'être libre de ses choix face aux aléas de la vie et des carrières ?

Introduction

CroissancePlus porte une vision équilibrée de l'entreprise : si elle plaide pour qu'elle soit libérée des contraintes inutiles et des charges excessives qui représentent un frein à la croissance dans un contexte de concurrence internationale, elle porte comme valeur fondatrice le partage équitable des fruits de la croissance.


CroissancePlus a participé à l'élan de réformes des deux dernières années en formulant de nombreuses propositions : les 70 propositions de « L'Urgence de la Réforme » en 2017, « Le Sens des Réformes » en 2018 ainsi que des propositions sur l'accès à l'emploi, le financement des entreprises ou encore la valorisation de l'industrie. Beaucoup d'entre elles, construites autour de l'idée de réconciliation, ont trouvé un écho favorable dans les mesures adoptées, mais il reste encore beaucoup à réaliser !

La crise sociale actuelle laisse craindre un ralentissement des réformes, même si à aucun moment les entrepreneurs n'ont été pris à parti, ni leur implication dans la vie d'un territoire, comme garant d'un modèle social, remise en cause. Pourtant, l'analyse des derniers mois révèle deux grands besoins :

Un besoin d'améliorer le pouvoir d'achat des français pour répondre au mouvement des « gilets jaunes » qui traduit la peur du déclassement et le sentiment d'une injustice économique et sociale. Les mesures d'urgence ne sont qu'une réponse partielle. Nous croyons que le tout premier moyen d'améliorer le pouvoir d'achat est de permettre à chacun d'accéder à un emploi. Il est urgent de valoriser le travail et de former les jeunes, les salariés et demandeurs d'emploi avec pour priorité absolue l'accès ou le retour à l'emploi en cohérence avec les besoins économiques des entreprises.

Ainsi, pourra se mettre en place le cercle vertueux de la croissance et l'entreprise contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat. CroissancePlus milite depuis sa création pour associer les collaborateurs à la réussite de l'entreprise, juste retour de leur implication.

Un besoin de s'ancrer dans un territoire attractif pour que chacun trouve une réponse à ses attentes : en termes de services publics, de santé, de présence de l'administration mais aussi d'emploi.



Nous croyons que l'entreprise doit être au cœur d'un nouveau « pacte territorial » qui lui donnera les moyens de réussir et de grandir, de s'inscrire dans la durée, en lien avec les autres partenaires économiques. Ainsi, elle pourra participer à l'attractivité et la dynamisation de son territoire. Les pouvoirs publics doivent prendre conscience de ce modèle vertueux et lever les contraintes qui pèsent sur leur compétitivité.

Pour mettre un terme aux oppositions stériles qui n'offrent pas de perspectives, nous envisageons deux axes de propositions alliant Réconciliation et Responsabilité, tout en préservant notre modèle social pour faire grandir l'entreprise.

La réussite et la croissance des entreprises dans nos territoires permettront à la marque de l'entreprise France de relever les nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux et de s'imposer en Europe et dans la mondialisation.

Le travail, garant du pouvoir d'achat

La France connaît un paradoxe majeur : un chômage encore massif (près de 3,4 millions de personnes sans emploi au 1^{er} trimestre 2019), et des milliers d'emplois qui ne trouvent pas preneur.

Ce paradoxe tient à l'inadéquation de l'offre et de la demande due à trois causes contre lesquelles nous devons lutter : il faut que les formations correspondent aux besoins d'emploi, qu'il soit toujours plus incitatif de travailler que de ne pas travailler et que la mobilité ne soit plus un frein.

C'est en dirigeant les incitations en faveur de ceux qui s'efforcent de retrouver un emploi que l'exigence de justice sociale et la réponse aux questions de pouvoir d'achat seront les plus durablement apportées.

1. DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENTREPRISES

1,3 million de jeunes	⋮	Seul 1 salarié sur 2	⋮	50% des emplois
ne sont ni à l'école, ni à l'université, ni en apprentissage, ni en emploi.	⋮	bénéficie de la formation professionnelle.	⋮	seront transformés d'ici 10 ans.

Pour les entrepreneurs de CroissancePlus, la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle est « la mère des réformes », tant l'entreprise a un rôle à jouer en matière d'ascenseur social et de formation tout au long de la vie : c'est tout le sens de notre vision de la réconciliation.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a profondément réformé l'apprentissage et la formation professionnelle. Parmi les mesures positives que CroissancePlus a appelé de ses vœux, notons :

- L'allègement des contraintes (rythme et durée de l'apprentissage)
- La création des « prépas apprentissage »
- L'implication des entreprises pour rénover le contenu des diplômes et des formations
- La transformation du CPF en euros
- La rationalisation des cotisations versées par les entreprises

- La simplification de l'organisation de la formation professionnelle
- Le développement de l'innovation pédagogique (e-learning)

Un autre verrou important aurait dû être levé mais il s'est heurté à de vives oppositions : la rémunération des apprentis en fonction du diplôme préparé et non en fonction de l'âge.

En effet, que l'alternant suive une formation Bac + 5 ou un CAP, sa rémunération est uniquement liée à son âge. Cela pénalise les jeunes plus âgés mais moins qualifiés, qui ont eu un accident de parcours, et qui cherchent un apprentissage.

Il est de la responsabilité des entrepreneurs de prendre la parole pour que les formations soient en adéquation avec les besoins de l'économie. Les entreprises doivent pouvoir participer aux dispositifs de formation et de réinsertion sociale mis en place par l'Etat. En particulier, la formation des demandeurs d'emploi devrait plus facilement s'inscrire dans une démarche de retour à l'emploi fléchée vers une entreprise en capacité et en demande d'embauche. Nous suggérons pour cela que l'attribution de formations soit connectée aux emplois vacants, et que les formations des salariés tout au long de la vie anticipent et s'adaptent mieux aux transformations des métiers et à l'émergence de nouveaux besoins.

On pourrait ainsi imaginer, sur le même modèle que la «Garantie Jeunes», inscrite dans le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), un « contrat de mission », conclu entre l'Etat, les entreprises du territoire et toutes les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

2. FAVORISER L'EMPLOI

**3,6 millions
de demandeurs
d'emploi**

Un taux de chômage inégal selon les départements

Vendée	Nord	Gard
6,7%	11,6%	12,2%

Faciliter la création d'emploi

Parce que ce sont les entreprises qui créent des emplois, il est indispensable de lever chaque verrou à la création d'emplois. Parmi ceux-ci, CroissancePlus s'est longtemps mobilisée pour assouplir les contraintes pesant sur les entreprises et libérer le travail.

Les « Ordonnances Travail » de l'été 2017 ont en partie répondu à ces besoins : renforcement du dialogue social à l'intérieur même de l'entreprise, notamment sur les questions de temps de travail pour anticiper les évolutions économiques ; application d'un barème des indemnités prud'homales pour sécuriser la rupture du contrat de travail ; fusion des instances représentatives du personnel pour simplifier les obligations de l'entreprise.

La Loi PACTE de mai 2019 contient de bonnes mesures. Parmi les avancées notables, la suppression du seuil de 20 salariés et la prise en compte d'un délai de 5 ans après avoir franchi un seuil pour se voir imposer les obligations liées. Le seuil de 50 reste une barrière à la création d'emploi. Il faut donc aller plus loin et supprimer tous les effets de seuil.

Valoriser le travail

Le travail permet à chacun de s'accomplir économiquement, de participer à un projet commun et de s'intégrer dans la société. Dans un environnement perçu comme instable et complexe, l'entreprise permet à chaque individu de grandir et le travail doit être valorisé à hauteur de ce qu'il apporte.

Le modèle français de solidarité contribue, dans certains cas, à dévaloriser la notion de travail, le dispositif d'indemnisation chômage étant parfois plus intéressant que la rémunération du travail.

La perte éventuelle de revenus qui résulterait de la reprise d'un emploi ou encore les effets de seuil des allocations sociales sont devenus des freins à la reprise d'un emploi.

Or c'est le fait d'accepter un emploi qui doit être encouragé. Pour cela, CroissancePlus propose de :

- Permettre aux personnes bénéficiaires de l'assurance chômage qui retrouveraient un emploi d'utiliser le montant restant de leurs droits pour compenser les éventuelles différences de revenus entre l'ancien emploi et le nouveau.
- Supprimer le système des allocations par tranches de revenus, en le remplaçant par un système d'allocations linéairement dégressives en fonction des revenus.

Accompagner la mobilité géographique

La mobilité géographique est une des clés du retour à l'emploi. Pour lever les freins psychologiques et matériels à un déménagement, l'Etat doit jouer son rôle d'accompagnateur.

Si les emplois existent, il est souvent difficile à un chômeur installé dans un territoire de se porter candidat dans une autre région. Le dispositif d'indemnisation et d'aide à la mobilité n'est pas à la hauteur des enjeux et les moyens publics doivent être efficacement réalloués pour que ceux qui changent de région et donc de domicile soient accompagnés au mieux.

Nous avons des propositions concrètes pour accompagner la mobilité géographique des demandeurs d'emploi :

- Faire bénéficier, en priorité, les demandeurs d'emploi contraints de déménager des appartements du 1% logement, soit pour accéder à l'achat via le prêt action logement, soit à la location.
- Proposer jusqu'à trois mois d'indemnisation chômage supplémentaires au demandeur d'emploi, sans dépasser le plafond d'indemnisation, pour couvrir les surcoûts liés à une mobilité.

La réforme de l'assurance-chômage qui se profile ne doit pas laisser ce sujet de côté.

Veiller à l'employabilité

Le Gouvernement a fait de la lutte contre la précarité des contrats courts un axe de la réforme de l'assurance-chômage, avec une modulation des cotisations patronales pour les employeurs qui recourent abusivement à des CDD.

Le nombre de contrats courts a explosé malgré un coût plus élevé qu'un CDI avec le versement d'une indemnité de fin de contrat (« prime de précarité ») de 10% de la rémunération brute totale. Alternative à une taxation des contrats courts qui risque de ne pas tenir compte de la diversité des secteurs d'activité et de leurs modes d'organisation, c'est la formation qui doit permettre l'accès à des emplois pérennes.

Afin qu'un salarié sorte de la précarité et trouve plus facilement et durablement un emploi, il doit avoir des compétences. C'est d'ailleurs toute la philosophie qui sous-tend la réforme de la formation professionnelle initiée par le Gouvernement.

Nous proposons donc de verser l'indemnité de fin de contrat sur le CPF, à partir du second CDD, pour favoriser l'employabilité tout en limitant les demandes des salariés à l'entreprise pour un CDD.

3. ASSOCIER LES SALARIÉS À LA RÉUSSITE DE LEUR ENTREPRISE

8,9 millions de salariés

ont accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale.

.....

17,7 Mds €

ont été distribués en 2016 par les entreprises en complément de rémunération.

.....

2 369 €

Complément moyen de rémunération perçu par salarié en 2016


Parce que les entreprises ne sauraient créer de la richesse sans l'implication et l'engagement au quotidien de leurs salariés, le partage des fruits de la croissance permet de fidéliser les collaborateurs mais aussi d'attirer les talents. Il répond également aux préoccupations sociétales sur le rôle de l'entreprise et aux préoccupations sociales sur le pouvoir d'achat des salariés.

Le cadre fiscal et juridique pour le partage des fruits de la croissance a évolué ces dernières années pour encourager davantage la mise en place d'outils de partage :

- Le taux de la contribution patronale sur les actions gratuites a été stabilisé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 à 20%.
- L'instauration de la « flat tax » permet désormais aux contribuables de choisir entre l'impôt sur le revenu (IR) ou un taux unique de 30% lors de la taxation des plus-values de cession des actions gratuites.
- Le forfait social sur la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés et sur l'intéressement pour les moins de 250 salariés a été supprimé.
- Les modalités de conclusion d'accords d'intéressement et de participation sont facilitées (diffusion de modèles d'accords-types).

D'autres freins doivent être levés pour que les outils soient adaptés aux attentes des entreprises, des collaborateurs et aux évolutions sociétales. Il faudrait imaginer la dégressivité du forfait social sur l'intéressement pour toutes les entreprises, et non seulement celles de moins de 250 salariés, ou, à défaut, supprimer le forfait social sur les sommes versées en plus par rapport à celles versées l'année précédente.

Il est également nécessaire d'homogénéiser et de standardiser le traitement des dossiers par les DIRECCTE pour simplifier les procédures administratives. En effet, selon les départements, les entreprises ne sont pas toutes traitées de



manière homogène. Certaines DIRECCTE travaillent en partenariat avec les URSSAF, d'autres non. En fonction des interlocuteurs, les demandes de mise en conformité post-dépôt peuvent être parfois pertinentes, mais sont souvent infondées (en raison d'une mauvaise interprétation des textes par la DIRECCTE). Cette situation alourdit la procédure et décourage les entrepreneurs de mettre en place un accord d'intéressement pour les collaborateurs.

Les entreprises, garantes de la vitalité des territoires

La présence et le dynamisme des entreprises sont au cœur de l'enjeu de l'attractivité des territoires. Difficultés à se développer, à sécuriser les emplois locaux en cas de transmission, les entreprises rencontrent de nombreux obstacles au développement économique local, alors que des mesures simples permettraient d'y remédier.

Il est donc crucial de soutenir l'implantation, le développement et la pérennisation des entreprises pour leur donner les moyens de réussir, de grandir et de se transmettre dans un écosystème dynamique. Bien entendu, il faut pour cela que les territoires bénéficient des infrastructures indispensables, comme une couverture haut débit et des services de qualité (transports, logement, école, crèche, hôpitaux...).

Nos propositions visent à placer l'entreprise au cœur d'un nouveau pacte territorial, pour le maintien ou le retour de services publics et une réconciliation entre acteurs publics et acteurs privés au bénéfice de la vitalité d'un territoire.

1. UNE FISCALITÉ AUDACIEUSE

18,5% du PIB	•	72 millions d'euros de taxes de production en France,
Fiscalité des entreprises	•	soit 3,2% du PIB
en France en 2017	•	
(taxes + charges	•	vs. 1,5% du PIB
sociales patronales)	•	en Italie
		0,5% du PIB
		en Allemagne

La transformation du CICE en baisse des charges pérennes, effective en 2019, assurera aux entreprises une meilleure projection de leur trésorerie et une meilleure lisibilité, et baissera le coût du travail.

La fiscalité des entreprises françaises tend par ailleurs à s'aligner sur celle de nos voisins et concurrents européens, pour rendre notre pays plus attractif aux yeux des investisseurs étrangers. Ainsi, la trajectoire de baisse de l'IS prévoit un taux d'IS de 25% en 2022 contre 31% en 2019, la moyenne européenne s'établissant à 23%.

Les entreprises françaises restent par ailleurs pénalisées par la fiscalité dite « de production », spécificité française qui place sous une même appellation des dispositifs aussi divers que le versement transport, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la contribution foncière des entreprises (CFE) ou encore la taxe sur le foncier bâti.

Les plus impactantes pour nos entreprises sont la contribution sur la CVAE (13,3 milliards d'euros) et la CFE (6,5 milliards d'euros).

CroissancePlus s'intéresse plus particulièrement aux taxes que payent les entreprises sur leur chiffre d'affaires, avant même de savoir si elles vont dégager des résultats positifs. Ces impôts sont injustes, si l'on considère que l'impôt ne doit porter que sur des revenus nets de charges, autrement dit des résultats.

Notre proposition n'est pas de supprimer ces ressources publiques, mais de leur faire opérer une double transformation : modifier leur assiette, pour que la fiscalité ne vienne pas obérer la capacité des entreprises à réaliser des bénéfices ; transformer la destination de ces taxes, en faisant des recettes le bras armé financier des collectivités locales pour financer l'attractivité de leur territoire. Cette transformation aurait un impact majeur, en faisant un geste de décentralisation réel de grande ampleur. Surtout, il ancrerait le rôle économique des régions en favorisant une affectation au plus près du terrain et de ses réalités des ressources publiques.

Dans la réflexion qui s'ouvre sur une nouvelle étape de décentralisation, cette proposition nous semble réaliser le consensus entre juste contribution et efficacité. Elle doit s'accompagner d'une clarification des missions des collectivités et des services de l'Etat qui devra avoir pour objectif de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique.

2. DES TRANSMISSIONS ASSURÉES

75 000 entreprises
seront à transmettre d'ici 10 ans.



6 millions d'emplois
et la vitalité des écosystèmes territoriaux
dépendront de la réussite des transmissions
d'entreprises.

Peut-on d'un côté se lamenter de la faiblesse de l'emploi industriel, des disparitions d'usines dans les territoires, et de l'autre maintenir en l'état une législation aux effets insuffisants pour protéger et transmettre ce qui existe ?

Les mauvaises conditions de transmission non anticipées accentuent la désindustrialisation de nos territoires.

Le constat est simple : les difficultés de paiement des droits de transmission sur les entreprises sont l'une des raisons qui obligent à les céder. En effet, pour s'acquitter de ces droits, l'entreprise est souvent fragilisée en amputant pour l'avenir sa capacité d'investissement et de développement.

Or, la transmission du capital de l'entreprise n'est pas un cadeau qu'il conviendrait de taxer. Le capital n'a de valeur que dans la mesure où l'entreprise continue son activité, préserve ses emplois, participe à la vitalité d'un territoire. Lorsqu'il est investi et productif, il n'est pas une rente indue !

Certes, la France est dotée depuis 2003 d'un dispositif visant à encourager les transmissions d'entreprises par un abattement sur les droits de transmission en contrepartie d'un engagement de stabilité du capital et de pérennité de l'entreprise. Et pourtant, seules 17% des entreprises sont transmises en France, contre 55% en Allemagne et 70% en Italie.

Donner un nouvel élan au « Pacte Dutreil » est donc devenu indispensable. La loi de finances pour 2019 a assoupli le dispositif et a répondu à des préoccupations majeures des chefs d'entreprise en permettant à la fois une respiration au sein du pacte (possibilité de circulation des titres entre les actionnaires) et un assouplissement des possibilités d'apport de titres à une holding. De même, la suppression des obligations déclaratives annuelles constitue une simplification bienvenue.

Mais il reste un point crucial non traité, celui de la fiscalité.

CroissancePlus a fait une proposition pragmatique : en complément du dispositif actuel, permettons un abattement à 90%, en contrepartie de l'allongement de la durée du pacte. Le chef d'entreprise serait alors libre de s'engager soit dans un « pacte Dutreil » aux conditions actuelles, soit plus longtemps pour optimiser la pérennité de l'entreprise.

3. DES FINANCEMENTS LOCALISÉS ET FACILITÉS

Part des fonds propres dans le bilan des PME :	France 36%	Allemagne 39%
---	---------------	------------------

Dans la vie des entreprises, les questions de financement sont décisives. Elles le sont d'autant plus pour celles qui innovent et prennent des risques. L'afflux de liquidités et la solidité du capital-investissement et des réseaux bancaires français permettent de répondre à la plupart des besoins en dette et en capitaux propres des entreprises. Cependant, l'essor des contraintes prudentielles bloquent certains projets de financement auxquels les acteurs traditionnels ne sont pas en mesure de répondre. Par ailleurs, l'absence de dispositif d'incitation à l'investissement direct dans les entreprises maintient l'épargne des Français dans des produits majoritairement orientés vers la dette publique.

Pour faciliter l'accès au financement des entreprises et alimenter leurs fonds propres, CroissancePlus propose le développement d'offres alternatives de financement.

Libérer le crédit inter-entreprises

Le Crédit inter-entreprises, créé en 2015, a besoin d'être libéré, notamment grâce à la suppression de la condition de lien économique qui doit relier le prêteur à l'emprunteur.

Avec plus de 35 milliards d'euros de trésorerie, les grandes entreprises françaises détiennent des liquidités qui ne demandent qu'à alimenter la croissance des plus petites entreprises. Cette mesure aurait là encore une dimension territoriale forte, pour favoriser la solidarité entre les acteurs économiques d'une même région.

Si la loi PACTE a assoupli certaines conditions du crédit inter-entreprises, elle n'a pas permis d'aller au bout de la logique que nous proposons. Supprimer la condition du lien économique permettrait de favoriser la solidarité territoriale entre les groupes et les PME dont on sait qu'elle est une force allemande et une faiblesse française.

Développer le PEA-PME

Le PEA-PME doit être repensé pour permettre l'investissement en direct dans les entreprises tout en changeant la culture financière des épargnants.

Le PEA-PME a été mis en place en 2014 pour soutenir le financement en fonds propres des PME et des ETI et offrir à tous les français un outil d'investisseur qui leur permette de s'impliquer dans la vie économique et financière des entreprises. Il fonctionne comme le PEA mais avec un plafond de versements de 75 000 euros (150 000 pour le PEA). Les résultats sont malheureusement décevants, le PEA-PME n'ayant pas suscité l'engouement des épargnants.

Pour donner un nouveau souffle à ce dispositif, la loi PACTE a ouvert la possibilité de fusionner les plafonds entre les deux dispositifs, PEA et PEA-PME, soit 225 000 euros. Mais il faut aller plus loin ! D'abord sur le montant maximal des versements : en cohérence avec le dispositif anglais, l'*Enterprise Investment Scheme*, le plafond devrait être porté à 500 000 euros par personne. Ensuite sur la distribution : l'ouverture d'un PEA-PME devrait s'affranchir du monopole bancaire pour permettre à chaque français de s'intéresser à son écosystème et d'investir en direct dans des entreprises de son choix.


4. FAVORISER L'ACCÈS DES PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

Les marchés publics représentent : 10% du PIB 200 Mds €
de contrats par an

Pour que les entreprises se développent dans leurs territoires, les marchés publics doivent être mieux orientés et accessibles. Il est de la responsabilité des collectivités locales et des administrations de mieux accompagner les PME, en tenant compte des difficultés inhérentes à leur taille et leur structure restreinte, pour accéder à la commande publique.

A la complexité des procédures, des consultations et des cahiers des charges, à la multiplicité des autorités contractantes compétentes, ainsi qu'aux délais trop longs de ces démarches (92 jours en France contre 58 en Allemagne), une réponse très concrète pourrait pourtant être donnée aux entrepreneurs.

CroissancePlus propose l'instauration d'un Small Business Act à la française décliné de la manière suivante :

- 
- Pour un marché de moins de 100 000 euros : Réserver l'expérimentation en cours prévoyant la passation de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence aux PME et l'élargir au-delà des seuls travaux, fournitures et services innovants ;
 - Pour un marché compris entre 100 000 et 500 000 euros : Si seuls les grands groupes sont en capacité de répondre, recommander à l'administration d'allotir le marché afin d'en réserver une part aux PME ;
 - Pour les marchés de plus de 500 000 euros remportés par des grandes entreprises : Rendre obligatoire la présentation d'un plan de sous-traitance incluant des PME.

Conclusion

Pour sortir de la quadrature du cercle (dépense publique, taxation, chômage, pauvreté), il faut provoquer une dynamique économique, et nous, les entreprises, jouons un rôle majeur !

Des réformes fiscales ambitieuses visant à accompagner la croissance des entreprises permettront de redynamiser les territoires en y créant de l'emploi et de l'activité. Mieux associer les salariés à la réussite de l'entreprise en partageant les fruits de la croissance contribuera à l'amélioration du pouvoir d'achat.

Les entrepreneurs relèvent chaque jour de nombreux défis et s'investissent pour que la société avance, faisant grandir leurs entreprises et leurs collaborateurs. L'entreprise doit être un lieu de réconciliation, de dialogue et d'ascenseur social.

L'enjeu des réformes est également européen. C'est notre capacité à transformer notre pays qui renforcera l'influence de la France en Europe. Nous savons ce que notre économie doit à la construction européenne, avec le marché unique et l'euro. Allons plus loin en créant notamment un statut d'«entreprise européenne» et un Small Business Act européen ! Accompagnons l'émergence de champions européens pour permettre à nos entreprises de s'imposer dans la compétition mondiale !

L'Europe doit redevenir une Europe de croissance, ambitieuse, en s'appuyant sur ses entreprises et sur ses territoires.

PAROLE À



GENERATION LIBRE
THINK TANK

Gaspard Koenig, philosophe, Président de GenerationLibre

Dans l'année qui précéda son assassinat, Martin Luther King commença à développer et à défendre le thème du revenu universel, à la fois dans ses discours et dans son livre *Where Do We Go From Here : Chaos or Community ?* Cette inflexion n'avait rien d'évidente pour celui qui avait toujours fait de l'émancipation des Noirs l'objectif de tous ses combats. Mais Martin Luther King était parvenu à la conclusion que, sans une politique publique qui s'applique à l'ensemble des Américains, les Noirs resteraient toujours des «étrangers appauvris au sein d'une société prospère». Paradoxalement, la meilleure manière de parvenir à l'égalité entre Noirs et Blancs serait de transformer les programmes sociaux en un droit individuel totalement indépendant de la couleur de peau. Ainsi pourraient-ils tous devenir des citoyens à part entière. Au passage, on mesure à quel point cette aspiration universaliste contraste avec le repli communautaire de l'antiracisme contemporain, en particulier aux Etats-Unis.

La même logique pourrait s'appliquer à la France d'aujourd'hui, malade de ses statuts, où chacun a le

sentiment de contribuer davantage ou de recevoir moins que son voisin. La multiplication des seuils et des exemptions crée une situation complexe et injuste, permettant à des *insiders* de bénéficier à plein de la redistribution et laissant sur le carreau des *outsiders* peu doués avec les formulaires. Le revenu universel, en donnant la même somme à chacun, éliminerait ce ressentiment administratif et établirait une base matérielle pour la réconciliation nationale.

“
Le revenu universel établirait une base matérielle pour la réconciliation nationale.
”

Le but premier du revenu universel est d'éradiquer la grande pauvreté de manière efficace, non bureaucratique et non stigmatisante.

Martin Luther King expliquait à raison qu'on avait multiplié en vain les initiatives contre les causes de la pauvreté (éducation, logement, santé) et qu'il était temps de s'attaquer à la pauvreté elle-même. Nous avons les moyens aujourd'hui de bâtir une société où personne n'a ni ne craint d'avoir froid ou faim. N'est-ce pas la meilleure façon de reprendre le fil de notre histoire commune ?

Marc de Basquiat, expert économique GenerationLibre, Président de StepLine conseil

Croissance Plus - Pourquoi mettre en place un revenu universel ?

Marc de Basquiat – Le revenu universel a de multiples facettes mais qui concourent à un même objectif, celui de justice sociale et économique. A l'approche philosophique, il faut associer une approche économique.

Nos Etats-providence ont été conçus dans un contexte de familles stables et d'emplois à vie. Au fur et à mesure que les trajectoires de vie sont devenues plus incertaines, les pays comme la France ont inventé de multiples dispositifs pour faire face aux situations de rupture, obstinément considérées comme des anomalies temporaires. Mais la mythique stabilité d'antan ne reviendra pas.

Il est temps de faire la synthèse des ajustements successifs et d'affirmer une priorité : dans un pays riche, chacun doit pouvoir se loger, se vêtir, se nourrir, se soigner. Ensuite, chacun est encouragé à participer à sa mesure, selon ses compétences et aspirations, à l'activité économique. Et alors, tant mieux si certains y font fortune, tant que personne n'est dans le dénuement. Il faut surtout éviter deux scandales : que certains n'aient pas de quoi manger à leur faim ou se retrouvent à la rue ; que d'autres n'aient aucun intérêt économique à chercher un travail rémunéré légal.

CP - Qu'est-ce que remplacerait le revenu universel ?

MdB – La redistribution à la française, c'est l'accumulation d'une panoplie de dispositifs fiscaux, sociaux, familiaux, d'exceptions et exonérations de tous ordres. De ce maquis illisible, le premier mécanisme de transfert est de très loin l'impôt progressif sur les revenus, dont la complication dissimule des effets massifs et pas toujours équitables.

Le revenu universel permet d'abord de remplacer cette progressivité incompréhensible et inéquitable par un impôt mensuel, ultra simple et automatique, dont la progressivité est obtenue en combinant un prélèvement à taux unique et un crédit d'impôt forfaitaire identique pour tous les adultes. Ce crédit d'impôt « revenu universel » étant d'un niveau voisin du RSA le remplace naturellement, ainsi que l'ASS, la Prime d'activité, le quotient conjugal et de nombreux autres dispositifs sociaux et fiscaux.

CP - Quelles prestations ne seraient pas comprises dans le revenu universel ?

MdB – Il faut évidemment conserver des prestations sociales complémentaires pour répondre à diverses difficultés : handicap, grand âge, parent isolé, logement, etc. Les assurances sociales contributives sont inchangées :

retraites, chômage, indemnités journalières. Le système de santé est également indépendant du revenu universel.

CP - Comment se calculerait le revenu universel ?

MdB – Le revenu universel doit être vu comme une modalité de calcul d'un impôt sur le revenu modernisé. Le plus simple consiste à étendre à tous les foyers fiscaux la formule de calcul de la tranche 3, au taux marginal de 30 %. Sur les revenus de l'année 2018, les contribuables de cette tranche auraient dû payer chaque mois 30 % de leur revenu net imposable moins 483 euros pour un célibataire (966 euros pour un couple), auxquels on retranche divers montant dus à la présence d'enfants ou à l'application de niches fiscales.

Pour les enfants à charge, la combinaison incompréhensible actuelle de 10 mécanismes sociaux, familiaux et fiscaux serait remplacée par une Allocation familiale unique de 200 euros en-dessous de 14 ans, de 250 euros au-dessus.

CP - Pouvez-vous nous donner un cas concret d'application ?

MdB – Chaque personne serait soumise à un impôt défini par deux chiffres – un taux de 30 % et un crédit d'impôt de 483 euros par adulte – on ne peut pas faire plus simple. Mais vu la complication du système actuel, il faut l'illustrer avec plusieurs exemples.

Le cas élémentaire est celui d'une personne vivant seule, sans revenu. En faisant les démarches trimestrielles, elle perçoit actuellement un RSA

de 492 euros plus éventuellement des aides au logement. Ceci serait remplacé par un revenu universel fiscal de 483 euros versé automatiquement tous les mois sur son compte bancaire, en plus des aides au logement. Un couple serait largement gagnant, percevant un revenu universel de 996 euros au lieu des 705 euros du RSA actuel.

“
Le revenu universel doit être vu comme une modalité de calcul d'un impôt sur le revenu modernisé.
”

A l'autre extrême, prenons un couple des classes moyennes supérieures avec trois enfants de 10, 12 et 15 ans, propriétaire, avec un salaire net de 6 000 euros par mois. Pour leurs enfants, ils bénéficient actuellement de 365 euros d'allocations familiales et le quotient familial abaisse leur impôt annuel de 4 725 euros. Ceci serait remplacé par une Allocation familiale unique de 650 euros par mois. L'impôt acquitté par les parents serait calculé en prenant 30 % de leur revenu net après abattement de 10 %, auxquels il faut soustraire 483 euros pour chacun, soit un prélèvement fiscal de 654 euros par mois. Ceci s'équilibre avec l'allocation perçue pour les enfants, le revenu disponible mensuel de cette famille étant alors de 5 996 euros.

CP - L'administration est-elle en capacité de faire ce calcul ?

MdB – Le prélèvement à la source d'un acompte mensuel d'impôt sur le revenu instauré début 2019 a doté l'administration de tous les systèmes d'information requis pour collecter chaque mois l'information sur la quasi intégralité des revenus de la population. L'administration fiscale est depuis lors en mesure de calculer chaque mois la somme des revenus perçus le mois précédent, la multiplier par 30% et en soustraire 483 euros ou le double pour un couple.

Un bénéfice majeur du nouvel impôt est sa robustesse face aux changements de configurations familiales : qu'ils soient fiscalement comptabilisés en couple ou pas, la somme des impôts des deux partenaires est identique. La robustesse temporelle est aussi un énorme progrès : si un revenu est déclaré avec un mois de retard, le différentiel d'impôt correspondant est simplement décalé d'un mois mais son montant ne change pas.

CP - L'entreprise aurait-elle un rôle à jouer ?

MdB – Le gouvernement a décidé de déléguer aux employeurs la charge de prélever « à la source » sur les bulletins de salaire l'acompte mensuel d'impôt sur le revenu. En régime établi, avec des salaires réguliers d'année en année, ceci fonctionne sans difficulté. Mais lorsque les revenus se font irréguliers, que les employeurs sont multiples ou que la configuration familiale évolue, les choses se compliquent.

Ce rôle de collecte assumé par les entreprises serait alors mieux assuré directement par l'administration fiscale, à partir des informations collectées auprès de tous les pourvoyeurs de revenus. On peut aller plus loin en basculant vers l'administration fiscale le rôle de prélever directement auprès des contribuables les « cotisations sans contrepartie » dont la CSG, les cotisations pour les allocations familiales ou la maladie. L'objectif est ici de simplifier au maximum la fiche de paie en resserrant l'écart entre le montant versé au salarié et le coût pour l'employeur. Contrairement à la TVA dont la logique même implique qu'elle soit collectée par les acteurs économiques, il n'est ni légitime ni anodin que les entreprises jouent aussi le rôle de percepteur de l'impôt vis-à-vis de leurs employés.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur www.croissanceplus.com, et notamment :

2019

- Pour une Europe de croissance et des territoires : Nos 15 propositions pour dynamiser l'économie européenne
- La tokénisation de l'économie : Comment bousculer les modèles économiques avec des financements innovants ?
- Contribution au Grand Débat National
- Partager les fruits de la croissance pour grandir ensemble

2018

- Le Sens des Réformes : Contribution à la réflexion sur la modernisation de la France

2017

- L'Urgence de la Réforme : Les propositions des entrepreneurs de CroissancePlus



CroissancePlus : premier réseau français des entrepreneurs de croissance.

Créateurs et dirigeants de leur entreprise, les entrepreneurs de CroissancePlus partagent leur expérience et leur pragmatisme afin d'éclairer la décision publique.





Force de propositions, les entrepreneurs agissent pour une réforme de l'environnement économique, social et juridique de l'entreprise. Reconnue des pouvoirs publics et des leaders d'opinion, CroissancePlus œuvre depuis 1997 à la relance de la croissance et des créations d'emplois.

Lieu d'échanges et de rencontres propice au développement des synergies entrepreneuriales et au partage d'expériences, CroissancePlus constitue un réseau performant d'entrepreneurs qui a vocation à développer l'esprit d'entreprise.

CroissancePlus accompagne ses adhérents, les **entrepreneurs**, dans leurs différentes phases de développement tant en France qu'à l'international, et les aide à inscrire leur projet dans la durée pour en faire des entreprises de référence et de taille significative dans leur secteur.

croissanceplus
GRANDIR ENSEMBLE

www.croissanceplus.com

 @croissanceplus
 CroissancePlus
 contact@croissanceplus.com
 01 56 88 56 20



Ce document a été imprimé par Carré Collé, entreprise adaptée et certifiée.
Il est éco-conçu, et imprimé sur du papier certifié PEFC,
100 % recyclé, avec des encres végétales.

Conception graphique Nooga - nooga.fr



Ne pas jeter sur la voie publique